

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 13 juillet 2021** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira  
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Daniel Lauzon,  
Bernard Groulx et Jean Fournel.

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale  
et Catherine Fortier-Pesant, greffière.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30**

**2021-07-287 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel  
appuyé par le conseiller Bernard Groulx  
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 8.1 Bail avec le MELCC – Rampe de mise à l'eau – Autorisation de signature.
- 8.2 Octroi de contrat – Police assurance cyber-attaques.

ADOPTÉE

**2021-07-288 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon  
appuyé par le conseiller Bruno Roy  
et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2021-07-289 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUIN 2021 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon  
appuyé par le conseiller Bruno Roy  
et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juin 2021, au montant de **68 154,25\$**.

ADOPTÉE

**2021-07-290 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2021 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx  
appuyé par le conseiller Jean Fournel  
et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juin 2021, au montant de **1 012 515,21\$**.

ADOPTÉE

2021-07-291 **RÈGLEMENT NO 512-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 512 ÉTABLISSANT DES LIMITES DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DE LA VILLE – ADOPTION**

Considérant qu'en vertu de l'article 626 alinéa 1 par. 4 du *Code de la sécurité routière* (R.L.R.Q. c. C-24.2), une municipalité peut par règlement fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire, laquelle peut être différente selon les endroits, sauf sur les chemins publics dont l'entretien est sous la responsabilité du ministre des Transports ou sur lesquels le ministre des Transports a placé une signalisation conformément à l'article 329;

Considérant que le Règlement no 512 établissant des limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville est entré en vigueur le 9 décembre 2014;

Considérant les enjeux de vitesse sur le Boulevard St-Joseph Sud;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no 512 afin de réduire la vitesse de 80 km/h à 70km/h sur le Boulevard St-Joseph Sud entre les Boulevards Don-Quichotte et Perrot;

Considérant qu'à la séance du 8 juin dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 512-1 déposé.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no **512-1** modifiant le Règlement no 512 établissant des limites de vitesse sur le réseau routier municipal de la Ville, afin notamment, de réduire la vitesse de 80 km/h à 70km/h sur le Boulevard St-Joseph Sud entre les Boulevards Don-Quichotte et Perrot.

ADOPTÉE

2021-07-292 **RÈGLEMENT NO 566-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 566 (RMH 330-1) RELATIF AU STATIONNEMENT – ADOPTION**

Considérant que le Règlement no 566 (RMH 330-1) relatif au stationnement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no 566 (RMH 330-1) afin d'y ajouter certaines interdictions de stationnement;

Considérant qu'à la séance du 8 juin dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 566-1 (RMH 330-1) déposé.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no **566-1 (RMH 330-1)** modifiant le Règlement no 566 (RMH 330-1) relatif au stationnement afin d'y ajouter certaines interdictions de stationnement.

ADOPTÉE

2021-07-293 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 563 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 685 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE**

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 563 décrétant une dépense et un emprunt de 6 685 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie.

2021-07-294 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 563 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 685 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite faire procéder à la construction d'une caserne incendie sur le lot no 2 069 699 lui appartenant qui est situé à l'angle des Boulevards St-Joseph et Don-Quichotte;

Considérant que l'avis de motion du règlement no 563 a été dûment donné à cette même séance;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 563 décrétant une dépense et un emprunt de 6 685 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie.

2021-07-295 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-31, LOT 2 068 368 (2894, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis le remplacement de la toiture en bardeaux grise par une toiture métallique noire;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-31 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-31**, lot 2 068 368 (2894, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-07-296 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-33, LOT 2 070 727 (1456, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis la modification des couleurs de revêtements de la maison ainsi que des portes;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-33 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

-117-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-33**, lot 2 070 727 (1456, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-07-297** **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-37, LOT 2 068 201 (2680, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite que soit permis le remplacement du revêtement extérieur en aluminium blanc par un revêtement en planche de pruche à la verticale;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-37 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-37**, lot 2 068 201 (2680, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-07-298** **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-39, LOT 2 067 913 (76, 146<sup>E</sup> AVENUE)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis la construction d'un perron à l'avant de la propriété;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-39 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-39**, lot 2 067 913 (76, 146<sup>e</sup> Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-07-299** **DEMANDE D'ÉTUDE POUR LE SITE PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL NO 2021-36, LOT 5 104 295 (1, RUE DE L'ÉGLISE)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis la construction d'une remise sur le site du patrimoine de l'Église;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement constituant le site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal no 493;

-118-

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'étude no 2021-36 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande d'étude pour le site patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal no **2021-36**, lot 5 104 295 (1, rue de l'Église) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-07-300**    **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-32, LOT 2 067 182 (9, RUE KAY)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis la construction d'un patio à environ 1 mètre de la ligne latérale au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2021-32 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ces derniers;

Considérant que, conformément aux dispositions du décret 433-2021 du 24 mars 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette demande a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2021-32**, lot 2 067 182 (9, rue Kay) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-07-301**    **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-38, LOT 2 068 617 (71, RUE ROLLINET)**

Considérant que la requérante souhaite que soit permis :

- La réduction d'une marge latérale à 2.86 mètres au lieu de 3 mètres tel que prescrit, suite à la construction d'un abri d'auto à 1.5 mètre de la ligne latérale de terrain;
- Des marges latérales totales de 4.36 mètres au lieu de 4.5 mètres tel que prescrit;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la requérante;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

**-119-** Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2021-38 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par cette dernière;

Considérant que, conformément aux dispositions du décret 433-2021 du 24 mars 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette demande a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2021-38**, lot 2 068 617 (71, rue Rollinet) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-07-302** **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-26, LOT 2 068 179 (2630, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise la construction d'une remise visible de la voie de circulation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-26 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-26**, lot 2 068 179 (2630, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-07-303** **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-21, LOT 2 070 089 (1280, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise la réalisation d'un nouveau projet intégré résidentiel de 13 nouvelles maisons contiguës;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-21 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

-120- Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-21**, lot 2 070 089 (1280, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2021-07-304 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UNE BOÎTE POUR ÉPANDAGE D'ABRASIFS**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'acquisition d'une boîte pour l'épandage d'abrasifs.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **10 112,20 \$** plus taxes applicables à **Equifab Inc.** pour l'acquisition d'une boîte pour l'épandage d'abrasifs.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300. Projet no 1005.

ADOPTÉE

**2021-07-305 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE POMPES AU POSTE DE POMPAGE NO 2**

Considérant que les 2 pompes du poste de pompage no 2 ont près de 10 années d'usure et qu'elles doivent être remplacées.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **14 000 \$** plus taxes applicables à **Pompes JP Inc.** pour la fourniture et l'installation de deux pompes au poste de pompage no 2.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-415-50-566.

ADOPTÉE

**2021-07-306 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SOUTIEN TECHNIQUE – ODEURS ET TOXICITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **9 600 \$** plus taxes applicables à **Proactivo** pour un mandat de soutien technique concernant les odeurs et la toxicité des étangs aérés.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-415-50-566.

ADOPTÉE

**2021-07-307 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – DIVERS ÉQUIPEMENTS INCENDIE – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement;

Considérant que les Services de sécurité incendie doivent procéder à l'acquisition de divers équipements incendie dont des génératrices portatives, scies à chaîne, pompe d'assèchement, cordages, détecteurs 4 gaz et autres.

-121-

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le Directeur des Services de sécurité incendie, Monsieur Yannick Bernier, à faire l'acquisition de divers équipements incendie dont des génératrices portatives, scies à chaîne, pompe d'assèchement, cordages, détecteurs 4 gaz et autres.

D'autoriser une dépense totale au montant maximal de **10 500 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même la réserve financière pour le financement des dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-300, Projet 080.

ADOPTÉE

**2021-07-308 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – RÉSERVOIR POUR INTERVENTION RAPIDE FEU DE FORÊT**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement dont un réservoir muni d'une pompe et d'un système à mousse pour les interventions rapides lors d'un feu de forêt.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **19 859,35 \$** plus taxes applicables à **Techno Feu Inc.** pour l'acquisition d'un réservoir muni d'une pompe et d'un système à mousse.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt 560 et imputée au poste budgétaire 22-201-00-400. Projet 079.

ADOPTÉE

**2021-07-309 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – BOUTEILLES D'AIR RESPIRABLE USAGÉES**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement dont des bouteilles d'air respirable usagées.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **15 900 \$** plus taxes applicables à **Empire** pour l'acquisition de bouteilles d'air respirable usagées.

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-330. Projet 080.

ADOPTÉE

**2021-07-310 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – TROUSSE DE DÉPART PREMIERS RÉPONDANTS – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement;

Considérant que les Services de sécurité incendie doivent procéder à l'acquisition de trousse de départ pour premiers répondants incluant un défibrillateur portatif.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel



-122-

et résolu d'autoriser le Directeur des Services de sécurité incendie, Monsieur Yannick Bernier, à faire l'acquisition de trousse de départ pour premiers répondants incluant un défibrillateur portatif.

D'autoriser une dépense totale au montant maximal de **10 000 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-220-10-691.

ADOPTÉE

**2021-07-311 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – VISIÈRES ET PIÈCES SPÉCIALISÉES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement dont des visières et pièces spécialisées pour appareils respiratoires.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **18 927 \$** plus taxes applicables à **L'Arsenal** pour l'acquisition de visières et pièces spécialisées pour appareils respiratoires.

Que cette dépense soit puisée à même réserve financière pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et imputée au poste budgétaire 22-201-00-330. Projet 080.

ADOPTÉE

**2021-07-312 ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT – ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS CAMIONNETTES (PICK-UPS) – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement;

Considérant que les Services de sécurité incendie doivent procéder à l'acquisition et l'installation de divers accessoires et équipements pour les camionnettes (pick-ups).

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le Directeur des Services de sécurité incendie, Monsieur Yannick Bernier, à faire l'acquisition de divers accessoires et équipements pour les camionnettes (pick-ups) et leur installation si nécessaire.

D'autoriser une dépense totale au montant maximal de **85 000 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt 560 et imputée au poste budgétaire 22-201-00-400. Projet 079.

ADOPTÉE

**2021-07-313 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – COUVRE-TOUT IGNIFUGES**

Considérant que dans le cadre de la mise en place des services incendies sur son territoire, la Ville doit débiter les acquisitions de matériel et d'équipement dont des couvre-tout ignifuges pour les pompiers.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira

-123- et résolu d'octroyer un contrat au montant de **8 677 \$** plus taxes applicables à **CSE Incendie et Sécurité Inc.** pour l'acquisition de couvre-tout ignifuges pour les pompiers.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-220-00-650.

ADOPTÉE

**2021-07-314 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX – PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ AU 1280, BOULEVARD PERROT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'une entente doit être signée entre la Ville et le Promoteur Lotissement SM Inc. pour les travaux du projet résidentiel intégré au 1280, boulevard Perrot.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec l'entreprise Lotissement SM Inc. pour les travaux du projet résidentiel intégré au 1280, boulevard Perrot.

ADOPTÉE

**2021-07-315 SERVITUDE DE CONSERVATION – PROJET RUES DES CARYERS ET DES ORMES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que conformément à l'entente relative aux travaux municipaux, une servitude de conservation pour le projet des rues des Caryers et des Ormes doit être signée entre la Ville et le Promoteur 9426-9149 Québec Inc.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une servitude de conservation pour le projet des rues des Caryers et des Ormes.

ADOPTÉE

**2021-07-316 ACTE DE CESSION – LOT 2 421 863 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'un acte de cession doit être signé entre la Ville et Écodev Inc. pour permettre l'acquisition du lot 2 421 863 par la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession du lot 2 421 863.

ADOPTÉE

**2021-07-317 OCTROI DE SUBVENTION – FESTIVITÉS DU 350<sup>E</sup> DE LA SEIGNEURIE DE L'ÎLE PERROT**

Considérant que les festivités du 350<sup>e</sup> de la seigneurie de l'île Perrot auront lieu en 2022;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention de **10 000 \$** au **Comité du 350e de l'île Perrot** pour les festivités du 350<sup>e</sup> de la seigneurie de l'île Perrot qui auront lieu en 2022.

-124- Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2021-07-318 BAIL AVEC LE MELCC – RAMPE DE MISE À L'EAU – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que suivant les travaux d'aménagement de la rampe de mise à l'eau au bout du Chemin Cousineau la Ville doit signer un bail avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (direction de la gestion du domaine hydrique de l'État).

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (direction de la gestion du domaine hydrique de l'État) concernant la rampe de mise à l'eau au bout du Chemin Cousineau.

De confirmer que la rampe de mise à l'eau sera utilisée à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

ADOPTÉE

**2021-07-319 OCTROI DE CONTRAT – POLICE ASSURANCE CYBER-ATTAQUES**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant de **12 050 \$** plus taxes applicables à **BFL Canada Inc.** pour une police d'assurance cyber-attaques au montant de 500 000 \$.

Que cette dépense soit puisée dans le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-133-00-420.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de juin 2021 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 22 juin 2021 – CCU.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-07-320 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h24.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*